

Date de mise en ligne : 13 DEC. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

NOUVELLE-CALÉDONIE

VILLE DU MONT-DORE

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20241213-556-24-AR
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

ARRETE DU MAIRE

N° 556 /24 du 13 DEC. 2024

Fixant les horaires du « Groupe scolaire de Boulari ».

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°15/99 du 11 février 1999 fixant les horaires des écoles ;

Vu le courrier du 20 novembre 2024 de la directrice du Groupe scolaire de Boulari et l'avis de la province Sud en date du 3 septembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : Afin d'adapter les horaires au bien-être des élèves du « Groupe scolaire de Boulari », les horaires de l'établissement sont fixés comme suit à compter du 17 février 2025 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Le matin de 7h30 à 11h30

L'après-midi de 12h45 à 15h15

Mercredi :

Le matin de 7h30 à 11h00

Pause méridienne de 11h30 à 12h45

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

Fait au Mont-Dore, le 13 DEC. 2024

Pour le Maire et par délégation
La 8^{ème} Adjointe



Valérie BOLO

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud	1
Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie	1
Direction de l'Education de la province Sud	1
Inspection de l'Enseignement Primaire de la 3 ^{ème} circonscription	1
Direction Administrative (SVS)	1
Cabinet du Maire	1
Etablissements scolaires publics de la Ville	13
Secrétariat Général (SAG : registre + affichage)	1